



Réf. Farde e-Assemblées : 2613411

N° OJ : 20**Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024**

Objet : Octroi de subsides aux services privés d'aide aux familles et aux seniors pour l'année 2023.- Montant total :
10.500,00 EUR

Le Conseil Communal,

Considérant que le Conseil communal, en séance du 16 février 1976, a décidé d'accorder des subventions aux services privés agréés d'Aide aux Familles et aux Seniors, sous forme d'allocation forfaitaire, par heure de prestation d'aides familiales ou d'aides seniors chez des personnes demeurant effectivement à Bruxelles;

Considérant que les cercles ou associations repris dans la décision ci-dessous ont entièrement rempli les obligations prévues par ladite loi et par les deux délibérations du Conseil Communal précitées;

Considérant qu'un engagement collectif direct a été effectué en 2023 à l'article 84407/33202, engagement reporté 24/14537, pour un montant global de 10.500,00 EUR, en exécution d'une décision du Collège du 12/10/2023;

Considérant que dans le rapport au Collège du 12/10/2023 il est précisé que la désignation des services privés d'aide aux familles se fera par une décision du Conseil Communal prise en 2024, vu l'impossibilité de déterminer les bénéficiaires et les montants attribués avant le 31/12/2023;

Considérant que trois services agréés d'Aide aux Familles et aux Seniors ont introduit des demandes d'intervention à la Ville sur base des heures prestées chez des clients bruxellois pendant l'année 2023 (64296 heures);

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique: Octroyer des subsides au profit des organismes cités ci-après, pour un montant total de 10.500,00 EUR à l'article 84407/33202 du budget ordinaire de 2023, accordés sur base d'un tarif horaire pour des prestations effectuées en 2023, et réparti comme suit :

- Aide et soins à domicile Bruxelles : 2.182,11 EUR;
- Asbl "Centre familial de Bruxelles" : 5.613,03 EUR;
- Asbl "Familielhulp" : 2.704,86 EUR.

Annexes :

[Aide et soins à domicile Bruxelles \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Familiehulp \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Centre familial de Bruxelles \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)